



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	14

OBJET :

Tarifs du cimetière

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 031-213102247-20240229-DEL_2024_02_06-DE

S'LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-02-06

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 23 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. COLLA (Procuration à M. SAULNERON), M. DESERT-LACAY (Procuration à Mme GEVREY), M. LARQUE (Procuration à Mme ECHEVARNE)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs du cimetière,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire du cimetière annexée à la présente délibération, à compter du 1^{er} mars 2024, sur le budget principal de la commune,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces tarifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Patrick SAULNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 01/03/2024
 Reçu en préfecture le 01/03/2024
 Publié le 01/03/2024
 ID : 031-213102247-20240229-DEL_2024_02_06-DE

Annexe
 Délibération n°2024-02-06

TARIFS DU CIMETIÈRE

Biens communaux	Dispositions particulières	Tarifs	Dimensions
Cimetière			
Caveau municipal	Forfait maximum de 15 jours	30€	
	Du 16ème au 60ème jour (tarif journalier)	3€	
	Du 61ème au 120ème jour (tarif journalier)	6€	
Concession	Durée 15 ans	150 €	simple
		175 €	double
	Durée 30 ans	200 €	simple
		310 €	double
	Durée 50 ans	300 €	simple
		525 €	double
	Perpétuité	600 €	simple
		950 €	double
Columbarium et Cave-urne	Durée 15 ans	250€	
	Durée 30 ans	450€	